



6

REGISTRE *d'observations* D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

Modification simplifiée n°1 du P.L.U.



REGISTRE *d'observations* D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : *modification simplifiée n°1 du P.L.U.*

Durée de la mise à disposition du public : *du lundi 22/05/2023 au jeudi 02/06/2023 inclus*

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

Le Maire,
Karl DIRAT



M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : _____

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires :	M _____	qualité _____
	M _____	qualité _____
	M _____	qualité _____
	M _____	qualité _____
Membres suppléants :	M _____	qualité _____
	M _____	qualité _____
	M _____	qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du _____ au _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : _____

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : _____

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : _____

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le lundi 22 mai 2023 à 08 heures 30

Observations de M⁽¹⁾

Madame Corinne SANSON :

La culture est une richesse qu'il faut valoriser et entretenir.

Un beau bâtiment (page 5) dédié à la musique, à la danse et à l'art dramatique devrait répondre à un enjeu essentiel de socialisation et d'insertion, enjeu primordial pour encourager le "vivre ensemble".

Il s'agit de répondre à une demande croissante de l'ancienne et de la nouvelle population villabéenne. Souhait légitime qu'il faut anticiper afin d'être à la hauteur des espérances de chacun.

Villabé, le 23/05/23

[Signature]

Monsieur Philippe SANSON :

Façe à la population grandissante, actuelle et à venir, un lieu dédié à la musique et autres apprentissages comme le théâtre et la danse doit être créé afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles la population. La variété des activités proposées étant également grandissante, il devient indispensable de repenser la place de la Culture à Villabé!

Villabé, le 23/05/23

[Signature]

Madame Marie-Jo FERRIER

La culture, la pratique de celle-ci est un facteur indispensable à l'épanouissement de chacun. La population de l'agglomération en général et de Villabé en particulier - étant en perpétuel accroissement, il est nécessaire que les équipements culturels soient à la hauteur de cette population.

Villabé le 01-06-2023

[Signature]

Monsieur Thibaud LABRIE

La culture, l'apprentissage et la curiosité sont essentiels.

Un nouveau bâtiment dédié à la musique serait un élément très attractif et donnerait envie à la population grandissante de s'intéresser à la musique.

Cela permettrait aussi une plus grande variété d'activités proposées et de répondre aux attentes de la population villabéenne.

Villabé 01/05/23

[Signature]

Madame Luchel RAYMONDE

La culture est une richesse et un épanouissement collectif. La musique élève l'âme et apporte un équilibre et un bien-être personnel. La musique permettrait à cette population grandissante à Villabé d'avoir envie de participer aux activités. Ce qui sera bénéfique à la ville.

Villabé le 01-06-2023

[Signature]

M^{re} Reverend Jacques

Façe aux difficultés rencontrées dans l'usage mis à disposition des activités musicales, la nécessité est d'avoir de nouveaux beaux capteurs et pièces sonores pour pratiquer ces activités.

Villabé le 01/06/2023

[Signature]

De: alexandra soares <soaresalex@hotmail.fr>
Envoyé: jeudi 1 juin 2023 17:13
À: Anne ATCHAPA
Objet: Agrandissement du conservatoire

Bonjour, je suis pour l'agrandissement du conservatoire car il est vraiment devenu trop petit et pas assez de place pour satisfaire tous Villabé, une si jolie ville dynamique et sportive, ce conservatoire est un vrai plus et nous vous en serions reconnaissants.

En vous remerciant pour tous ses beaux projets.

Cordialement
Mme Nogueira

De: Nathalie Chehab <nathalie.chehab@gmail.com>
Envoyé: vendredi 2 juin 2023 08:06
À: Anne ATCHAPA
Objet: Conservatoire Yves Henry

Monsieur Le Maire

Par cette lettre, je vous écris pour vous informer sur mes observations durant des années en tant que parents-élèves du conservatoire Yves Henry de Villabé, vu que mes trois enfants ont été inscrits depuis plus de 13 ans et toujours en cours de formation musicale.

Nous avons connu le conservatoire depuis des années avec ses réussites et ses points faibles. L'effectif est en hausse depuis plusieurs années et le lieu qui devient de plus en plus un handicap.

Si vous le permettez, nous vous demandons la possibilité de pouvoir agrandir l'espace et appliquer le plan PLU comme vous l'avez divulgué dans votre magazine municipale de Villabé Mai 2023;

Nos enfants ont besoin d'espace et plus de liberté sur le lieu afin de leur permettre une meilleure réussite dans leur parcours musical.

En attente de votre retour et décision sur ce projet, nous vous remercions sur tous les efforts que vous procurez dans notre belle ville Villabé.

Meilleurs Salutations,

Mme Sfeir Nathalie
0642173184

Madame Fabienne MAGNANT
La culture musicale à Villabé nécessite des locaux sur le territoire adaptés à l'évolution grandissante des projets du conservatoire.
Les rencontres pour les projets transversaux de grande envergure, musique, danse, arts dramatiques et visuels exigent des salles grandes et isolées phoniquement avec un sol adapté (danse).
Le rayonnement de la ville de Villabé au sein de Grand Paris Sud dépend des moyens logistiques de l'infrastructure engagés pour répondre aux ambitions de l'équipe pédagogique.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 091-219106598-20231110-DEL202371-DE

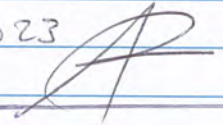
Madame Bonicieux Esther
Je soutiens le projet pour l'agrandissement de la conservatoire de Villabé car il est trop petit, en espérant qu'il aboutisse.

Dominique L'Homme -
Parents d'enfants scolarisés au Conservatoire depuis deux années je constate en effet que les locaux du Conservatoire sont de moins en moins adaptés face aux étudiants adultes et mineurs qui découvrent et apprennent la musique. Face à une population qui se en l'apprenant il est donc nécessaire d'agrandir ce lieu de culture et qui permette de rayonner dans les années futures.

ARLETTE PIN

Je suis favorable à l'extension du Conservatoire face à une population grandissante avec de nouveaux enfants désireux de pratiquer des activités culturelles utiles à un bon développement.

Villabé le 2-06-2023



De: celon <celon@orange.fr>
Envoyé: lundi 5 juin 2023 12:32
À: Anne ATCHAPA
Objet: Signature

Bonjour monsieur le maire,
Je suis professeure au conservatoire de Villabé depuis plus de 20 ans. J'apprends que le PLU prévoit un agrandissement de celui-ci, et j'en suis ravie car nous sommes vraiment à l'étroit depuis plusieurs années.
C'est pourquoi je vous demande de prendre en compte ma signature.
En vous remerciant par avance de bien vouloir m'informer des suites, je vous prie de croire, monsieur le maire, en mes cordiales salutations.
Céline Lesage

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

De: Claudiu Nicoara <nicoaraclaudiu27@gmail.com>
Envoyé: lundi 5 juin 2023 21:50
À: Anne ATCHAPA
Objet: P.LU.

Bonjour,
Madame Monsieur

La proposition d'agrandissement du conservatoire semble être une bonne idée car les enfants pourront avoir plus de place et donc mieux apprendre.

Cordialement
Mr. Nicoara

De: ramona nicoara <ramona.claunico@yahoo.fr>
Envoyé: lundi 5 juin 2023 22:01
À: Anne ATCHAPA
Objet: P.LU.

Bonjour, Madame Monsieur

Je suis favorable sur le projet d'agrandissement du conservatoire sachant que les enfants sont assez nombreux dans le conservatoire.
Agrandir le conservatoire serait donc une bonne idée.

Cordialement
Mme Bologa

Martine CHAUCHARD
L'agrandissement du conservatoire devient urgent. Les salles actuelles sont surchargées pour la bonne écoute des enfants et des grands qui viennent étudier au conservatoire cet agrandissement devient indispensable.

Karim BOWDEN

Afin d'optimiser la culture sur la commune de VILLABE, Je pense qu'il serait nécessaire d'avoir un outil de travail performant en augmentant la capacité d'accueil de l'actuel Conservatoire. Celui-ci étant devenu trop exigüe et inadapté.

Famille Bajo Conservatoire Yves Henry
Afin d'optimiser la culture sur la commune de Villabe, nous pensons qu'il serait nécessaire d'avoir plus d'espace de travail plus performant et pour accueillir au mieux le public. L'agrandissement de ce lieu devient urgent mais, sans généraliser les espaces verts déjà très peu et le terrain de foot. C'est aussi très important et nécessaire pour satisfaire au mieux les jeunes habitants et voisins proches. Merci

M. Odile Moingeon Conservatoire Henry
Le conservatoire actuel est bien petit vu l'afflux d'enfants et d'adultes qui le fréquentent régulièrement. Il est donc très intéressant de l'agrandir, afin de favoriser le mélange des activités musicales et culturelles en général, le mélange des générations et la découverte des musicalités de toutes les époques.

De: Paulin <spolin@free.fr>
Envoyé: samedi 10 juin 2023 14:17
À: Anne ATCHAPA
Objet: Conservatoire de Musique Yves HENRY

Bonjour monsieur le Maire,

Je soutien l'agrandissement de notre conservatoire de musique Yves HENRY car mon garçon pratiquant la batterie émet beaucoup de son et dérange les autres pratiquants.

En effet vu l'augmentation des élèves, l'agrandissement est nécessaire pour l'enseignement des instruments de musique dans notre commune.

Il faudra aussi penser à créer une salle spécifique pour l'enseignement de la batterie pour ne pas gêner les autres formations musicales.

Merci pour la prise en compte de mes remarques,

Cordialement,

Paulin SAR

De: Marylène Moniot <marylenemoniot@gmail.com>
Envoyé: samedi 10 juin 2023 16:20
À: Anne ATCHAPA
Objet: Observation PLU

Bonjour,

Je souhaite évoquer l'observation suivante concernant le PLU :
rationaliser les équipements publics au vu des projets immobiliers en cours, notamment l'agrandissement de conservatoire Yves Henry.

Bien cordialement,

Marylène Moniot

Mme Michelle PAVEN
La culture est en souffrance et les locaux
peu, le financement fait de plus en plus
de défaut.
Nous souhaitons donc soutenir le projet
d'agrandissement du conservatoire compte tenu
du nombre croissant de demandes d'inscriptions
aux différents ateliers culturels.

12.6.2023

Paven (Achétière chorale)

M. Jean-Paul PAVEN

Pratiquant le chant choral, le conservatoire pose des
problèmes par sa faible capacité compte tenu de l'augmen-
tation de la population. Je souhaite donc l'agrandissement
du conservatoire Yves HENRY.

12/06/2023

Paven

De: LEMOINE Alexandre <A.LEMOINE@grandparis.fr>
Envoyé: mardi 13 juin 2023 12:28
À: Anne ATCHAPA

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 091-219106598-20231110-DEL202371-DE



Bonjour,
Je souhaite vous avertir des besoins nécessaires afin de proposer un service de qualité au conservatoire Yves Henry.

Avoir une salle de restitution pour les concerts :
- Le problème est le manque d'espace pour pouvoir accueillir la totalité du public, les musiciens à proximité du public (moins d'un mètre), bruits de chaque salle quand il y a concert et cours d'instrument ou concert et cours de percussion.

Avoir une salle pour cours de percussions qui serait et adapté à cette pratique et indépendante du conservatoire à cause des problèmes suivant ;
- Les cours de percussion étant très sonore il est difficile à mes élèves et moi de bien pouvoir se concentrer, de pouvoir s'entendre, sans oublier la fatigue générée par ce genre de désagrément en continu.

Vous l'avez compris actuellement le service proposé est dégradé; les élèves, les parents d'élèves et les enseignants en ont bien conscience. Nous avons une solution mais nous avons besoin de votre soutien pour la réaliser.

Bien à vous
Alexandre LEMOINE

De: ANA PEREZ VENTURA <ana@anaperezventura.com>
Envoyé: mardi 13 juin 2023 13:33
À: Anne ATCHAPA

Bonjour,

Je suis enseignante au conservatoire de Villabé. Il y a de plus en plus d'élèves. Les percussions font beaucoup de bruit. On ne peut plus enseigner les instruments classiques : piano, guitare, violon. Le service rendu aux usagers est dégradé. Les élèves, parents et enseignants s'en plaignent. Ça serait bien de prévoir un conservatoire plus grand pour éviter ces désagréments.

Merci et cordialement,

Ana Pérez Ventura

--

Ana Pérez Ventura
ana@anaperezventura.com
+33 665 24 57 82
anaperezventura.com
[Facebook](#)

[Instagram](#)

De: siham ben salah <s.bensalah@live.fr>
Envoyé: mardi 13 juin 2023 14:32
À: Anne ATCHAPA
Objet: signature PLU

Bonjour monsieur le Maire,

Veillez prendre en compte ma signature, s'il vous plaît, pour le PLU prévoyant un agrandissement des locaux du conservatoire Yves Henry.

Respectueusement,
BEN SALAH Siham (accompagnatrice, piano).
Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

De: Vero <veroshugaku@gmail.com>
Envoyé: mardi 13 juin 2023 16:17
À: Anne ATCHAPA
Objet: Extension conservatoire Yves henry

A Monsieur le Maire,

Bonjour

Je suis enseignante au conservatoire Yves Henry Le lundi je travaille à côté des musiques actuelles, c'est juste impossible Il est très difficile de se concentrer tant les vibrations et le bruit sont insupportables Le travail s'en trouve très perturbé pour mes élèves

Alors merci, vraiment hâte de retrouver une sérénité dans mon travail et celui de mes élèves

Cordialement
Mme Chaumont véronique
Professeur de violon

Envoyé de mon iPad

De: Catherine Petitit <cpetitit@gmail.com>
Envoyé: jeudi 15 juin 2023 08:11
À: Anne ATCHAPA
Objet: Plu

Bonjour. Dans le cadre du nouveau Plu et de l'augmentation de la population de Villabé, je voulais demander d'agrandir le conservatoire de deux salles insonorisées et d'une salle de restitution. Cordialement. Mme Petitit

Envoyé depuis mon mobile Huawei

De: BELAID Olivia <O.BELAID@grandparissud.fr>
Envoyé: vendredi 16 juin 2023 12:58
À: Anne ATCHAPA
Objet: proposition pour le conservatoire de Villabé

Madame, Monsieur,

L'équipe enseignante du conservatoire de Villabé et moi-même serions très heureux que la ville organise la création d'une salle de restitution et de musiques actuelles au conservatoire.

Merci,

Cordialement,

Olivia Belaïd, professeur de Formation Musicale au conservatoire de Villabé

De: Julie guichot <profmathsguichot@gmail.com>
Envoyé: mercredi 21 juin 2023 08:20
À: Anne ATCHAPA
Objet: Conservatoire Yves Henri

Madame, Monsieur,

J'espère qu'il n'est pas trop tard pour vous transmettre mon témoignage.

Je suis élève au conservatoire Yves Henri depuis 5 ans, c'est un réel plaisir d'avoir une telle structure au sein de notre ville, de part sa proximité et la variété des enseignements proposés.

C'est pourquoi je suis favorable aux travaux d'agrandissement et d'isolation pour améliorer le conservatoire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Julie GUICHOT

De: mamounia91 <mamounia91@hotmail.fr>
Envoyé: jeudi 22 juin 2023 09:22
À: Anne ATCHAPA
Objet: Conservatoire Yves Henri

Le succès du conservatoire Yves Henri fait que les locaux sont devenus trop petit et mal insonorisés. Il serait donc urgent d'agrandir les locaux et d'insonoriser ces locaux pour le bien de tous.
C Jeannet

Envoyé de mon mobile

Collectif
Claire Planquois le 22 juin 2023 (Cirque de
S.R.C.E L'Essonne à Cœur)
- Absence d'éléments SRCE
Sous-trame herbacée / boisée
- Echelle trop large pour la prise en compte
des enjeux de biodiversité (corridors écologiques
TVB)

Planquois

Villabé (91659) | Superficie : 469 ha | Population : 5168 hab. | Zone tampon de 1 km :
1189 ha

- ACCUEIL
- ENJEUX
- ACTIONS
- RÉSUMÉ STATISTIQUE
- CARTES
- DOCUMENTS
- CHOISIR UNE COMMUNE



ACTIONS

- Liste des actions du SRCE qui concernent le territoire de la commune en fonction des différents milieux qui le composent.

DOCUMENTS D'URBANISME

- **S'assurer de la bonne collaboration des acteurs locaux et mobiliser l'expertise locale pour favoriser la prise en compte de la trame verte et bleue, dans les dispositifs participatifs lors de l'élaboration des documents d'urbanisme**
- Réaliser un diagnostic écologique intégrant l'analyse de la fonctionnalité écologique pour tout document d'urbanisme en élaboration et **avant chaque évolution des documents d'urbanisme. La carte des composantes constitue un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local**
- Identifier à **une échelle adaptée les éléments isolés ou les petits réseaux d'espaces naturels (mares et mouillères, zones humides et milieux associés, berges des cours d'eau, mosaïques agricoles, bosquets, haies, alignements d'arbres, arbres isolés, lisières forestières, landes, pelouses, prairies...)** dans les documents de planification notamment dans un but de préservation
- Traiter dans un document graphique les enjeux de préservation et de remise en bon état de la trame verte et bleue en intégrant l'analyse des points de fragilité et des points de blocage dans les documents d'urbanisme. Selon les documents, cette cartographie n'est pas obligatoire mais elle présente de nombreux avantages : la localisation des principales composantes de la TVB et des

Productive

Préservation

objectifs correspondants. Elle peut, en outre, constituer un outil opérationnel précieux pour le passage de la préconisation du SCOT à l'échelon local

- Intégrer « les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue » dans les PLU : L'article R123-11 du code de l'urbanisme modifié par le décret n°2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme prévoit que les documents graphiques du règlement des plans locaux d'urbanisme, fassent apparaître, s'il y a lieu, les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue
- Systématiser une approche multiscalaire dans les documents d'urbanisme, depuis le cadre national ou régional jusqu'au plan local en passant par une échelle intermédiaire dans le cas des plans intercommunaux. Dans cette logique, l'aire d'étude comprendra une zone tampon d'au moins 1 km autour du territoire concerné par le plan
- Exploiter l'ensemble des dispositifs existants dans le code de l'urbanisme pour le maintien et la restauration des continuités écologiques, par exemple par l'application de l'article L. 123-1-5 7°. Cet article du code de l'urbanisme précise que les PLU peuvent « identifier et localiser » les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection »
- Lutter contre l'enclavement total des massifs et des boisements en maintenant des espaces de transition et des percées garantissant la fonctionnalité de la sous-trame boisée et des interfaces avec les espaces cultivés et les corridors alluviaux
- S'appuyer sur une analyse paysagère pour intégrer la réflexion sur la continuité écologique dans les documents d'urbanisme. Cette approche permet d'expliquer un territoire dans toutes ses dimensions. Elle révèle la multifonctionnalité d'un territoire, et permet d'en restituer une image complète et vivante, plaçant l'homme et ses activités au coeur de son patrimoine et de son devenir
- Selon le document d'urbanisme, réglementer la nature et le type de clôtures et recommander un traitement de ces dernières afin de garantir une certaine perméabilité vis-à-vis de la faune selon l'échelle du plan

LES ACTIONS EN MILIEU URBAIN

- Favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés prioritaires, identifiés dans les objectifs de la TVB francilienne, et leur renaturation
- Encourager des opérations de désartificialisation, désimperméabilisation, renaturation des emprises et délaissés de voirie qui le permettent
- Promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts en valorisant leur potentiel écologique et articuler la trame verte et bleue urbaine avec le schéma des liaisons douces et les réseaux hydrauliques par un aménagement

et une gestion différenciée adaptée (espaces de nature, parcs, coulées vertes, réseaux d'eau pluviale...)

- Valoriser les espaces verts privés (jardins, foncier des entreprises, des bailleurs sociaux et des collectivités...) qui constituent souvent la majorité des espaces verts en ville (valorisation des friches, promotion de la gestion différenciée dans les jardins et espaces verts...)
- Valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature (préservation de coupures vertes et de zones tampons autour des boisements, zones humides, ensembles prairiaux...)
- Passer d'une gestion intensive à une gestion écologique (comprenant le « zéro pesticide ») des espaces verts publics
- Développer et accroître les surfaces d'espaces verts, en utilisant notamment les capacités des documents d'urbanisme, comme les PLU, pour fixer des règles de surface d'espaces verts de pleine terre équivalente à 30 % de la surface totale de tout nouvel aménagement urbain, ou encore, en faisant du bâti un support pour la végétalisation
- Retrouver une trame bleue fonctionnelle, en restaurant le cycle de l'eau en milieu urbain
- Concevoir tout nouvel aménagement urbain afin de permettre l'infiltration des eaux pluviales, leur stockage via des bassins d'orage végétalisés multifonctionnels et leur transport éventuel via des noues
- Renforcer les actions tendant à limiter voire supprimer tout rejet polluant dans la Seine et ses affluents
- Prendre en compte la TVB dès la conception des aménagements, notamment en intégrant les friches et les espaces de biodiversité ordinaire et en limitant l'imperméabilisation

[Accueil](#) | [Contact](#) | [Mentions légales](#)

URGENT !!!

Prioritaire !!

Prioritaire !

Claire Planguois
Collège Le Corne de
L'Essonne à Coen

Prioritaire !

Modification simplifiée arrêté N 2023/ 16 / Registre des arrêtés du maire
prescrivant la modification simplifiée du P.L.U de Villabé

Vous trouverez ci-dessous mes observations en date du 22 juin 2023.

Je reprends en partie les observations que je vous ai adressées le 2 mars 2023 concernant l'opportunité d'intégrer rapidement les nouvelles mesures de la **Loi climat et résilience du 22 août 2021**, qui permettront d'adapter la commune aux adaptations indispensables face au réchauffement climatique. Le département de l'Essonne est très volontariste pour diffuser politique ZAN, elle compte parmi les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Objectif ZAN » (zéro artificialisation nette) lancé par l'Ademe. Son projet « TRAjectoire ZAN en Essonne » se décline autour de quatre axes auxquels la commune doit porter une vigilance particulière : « *mieux comprendre les phénomènes d'artificialisation des sols ; renforcer la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains ...* »

« Bien que le projet de P.L.U. de la commune de Villabé arrêté lors du conseil municipal du 5 mars 2021, adopté en décembre 2021 dispense le PLU d'une intégration immédiate des dispositions de la loi Climat et résilience d'août 2021, la modification simplifiée du PLU de Villabé, arrêtée le 31 janvier 2023 pouvait intégrer dès à présent certaines des dispositions de la loi .

Article 194 , objectifs intégrer dans un délai de 5 ans les dispositions prévues par la Loi. La modification simplifiée se limite de répondre pour donner suite au contrôle de légalité de février 2022

• **le recours à la procédure de modification simplifiée étant expressément prévue par cette même disposition dans l'article 194, je cite :**

« La loi Climat et résilience du 22 août 2021 permet de passer par une modification simplifiée pour répondre aux objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols issus de cette loi, ou pour faciliter certaines évolutions du PLU(i) liées au recul du trait de côte ».

• **l'article 2** de la modification simplifiée du PLU, une demande pour :
« un complément d'analyse au vu des continuités écologiques repérées par **le Schéma régional de cohérence écologique SRCE** » **Les actions qui doivent être menées d'urgence sur la commune de Villabé dans ses documents d'urbanisme sont annexées ici dans ce document et portées en rouge, ces actions n'ont encore jamais été engagées ou suivies. La commune de Villabé n'a malheureusement pas utilisé l'outil de la TVB (Trame verte et bleue) dans son document d'urbanisme pour valoriser les continuités écologiques de son territoire. La loi Climat et résilience rend obligatoire des « OAP continuités écologiques » elles permettront la mise en œuvre du ZAN.** Cette évolution concernant les OAP continuités écologiques avec la loi Climat et Résilience définit des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques (article L151-6-2 du code de l'urbanisme). Nous constatons dans le nouveau PLU de 2021 des obstacles fragmentant les corridors écologiques avec des constructions sur l'OAP des Coudras qui ajoutent encore des

contraintes et des fragmentations sur les réservoirs écologiques alors recommandé et urgent de les supprimer pour ralentir le changement climatique.
Les recommandations en matière d'actions à mettre en œuvre listées par le SRCE pour la commune de Villabé permettront nous l'espérons d'anticiper et de corriger cette nouvelle évolution.

Une analyse anticipée grâce aux inventaires des ressources locales ou associatives concernant les continuités écologiques à valoriser ou restaurer aurait pu conduire avantageusement à engager cette évolution dans la modification simplifiée proposée ici sans attendre !

- Un plan d'assainissement pluvial et d'assainissement des eaux usées » lors du contrôle de légalité de février 2022 répond aux obligations définies au titre du 8° de l'article R. 151-53 du code de l'urbanisme et doit être attaché au PLU.

A ce jour nous n'avons pas connaissance d'enquête publique pour la réalisation d'un schéma d'assainissement pour l'agglomération ou plan de zonage d'assainissement pluvial et assainissement des eaux usées sur le territoire communal. Au regard de l'article 2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes, intercommunalités ou EPCI (Établissements publics de coopération intercommunales) sont dans l'obligation de définir un zonage d'assainissement sur l'ensemble du périmètre de leur circonscription. Les réseaux sont actuellement saturés sur la commune et peu compatibles avec la projection de nouveaux projets sauf à prévoir de nouveaux réseaux et dimensionnement pour accompagner ces besoins.

- En ce qui concerne le risque retrait-gonflement des argiles, l'absence de cartes et documents informatifs sur la nature des sols en général et leurs caractéristiques ont pu contribuer à une mauvaise appréciation des risques dans les choix des sites de projets de la commune de Villabé. L'Essonne est fortement touchée par le phénomène et comporte des zones d'exposition forte et moyenne concernées par les obligations du décret du 22 mai 2019. **Applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 , ce décret impose notamment dans les zones dont l'exposition à ce phénomène est identifiée comme moyenne ou forte, la réalisation d'étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.** Compte tenu des risques et du dimensionnement des projets sur la zone ouverte à l'urbanisation des Coudras et dans le contexte actuel d'accélération du réchauffement climatique, une analyse précise des sols et des milieux aquatiques auraient dû être menée. Enfin, les services écosystémiques rendus par les sols encore non imperméabilisés, s'annoncent décisifs pour contenir le changement climatique et en atténuer ses effets sur la commune de Villabé.

le 22 juin 2023





Êtes-vous signataire?



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

BASSIN SEINE-NORMANDIE
ENGAGEMENT
POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
DANS LE DOMAINE DE L'EAU

En signant la présente déclaration, en tant qu'acteur et utilisateur du système de l'eau, je m'engage à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique. A ce titre, j'assure, sur mon domaine et sur mon territoire de compétences, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique ou cohérentes avec celle-ci, avec les objectifs suivants :

- réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau
- préserver la qualité de l'eau ;
- protéger la biodiversité et les services écosystémiques ;
- prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues ;
- anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

En conséquence,

Je déclare avoir conscience des enjeux liés aux effets du changement climatique dans le domaine de l'eau et de mon propre rôle pour l'adaptation des activités et des milieux ;

Je m'engage, dans la limite de mon territoire et de mon domaine de compétence à :

- Impliquer mes collaborateurs dans une démarche d'adaptation au changement climatique ;
- Décliner les principes, objectifs de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie aux enjeux de mon territoire et de mon domaine de compétence ;
- Mettre en œuvre des actions recommandées par la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie ou cohérentes avec celle-ci;
- Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de ces actions ;
- Organiser un retour d'expériences et une contribution aux mises à jour futures de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique.

Date :

Signataire :

Voilà je l'aurais signé!



Révision du Plan Local d'Urbanisme
Rapport de présentation
Document approuvé en Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le 14/11/2023
ID : 091-219106598-20231110-DEL202371-DE

SRCE ÎLE-DE-FRANCE

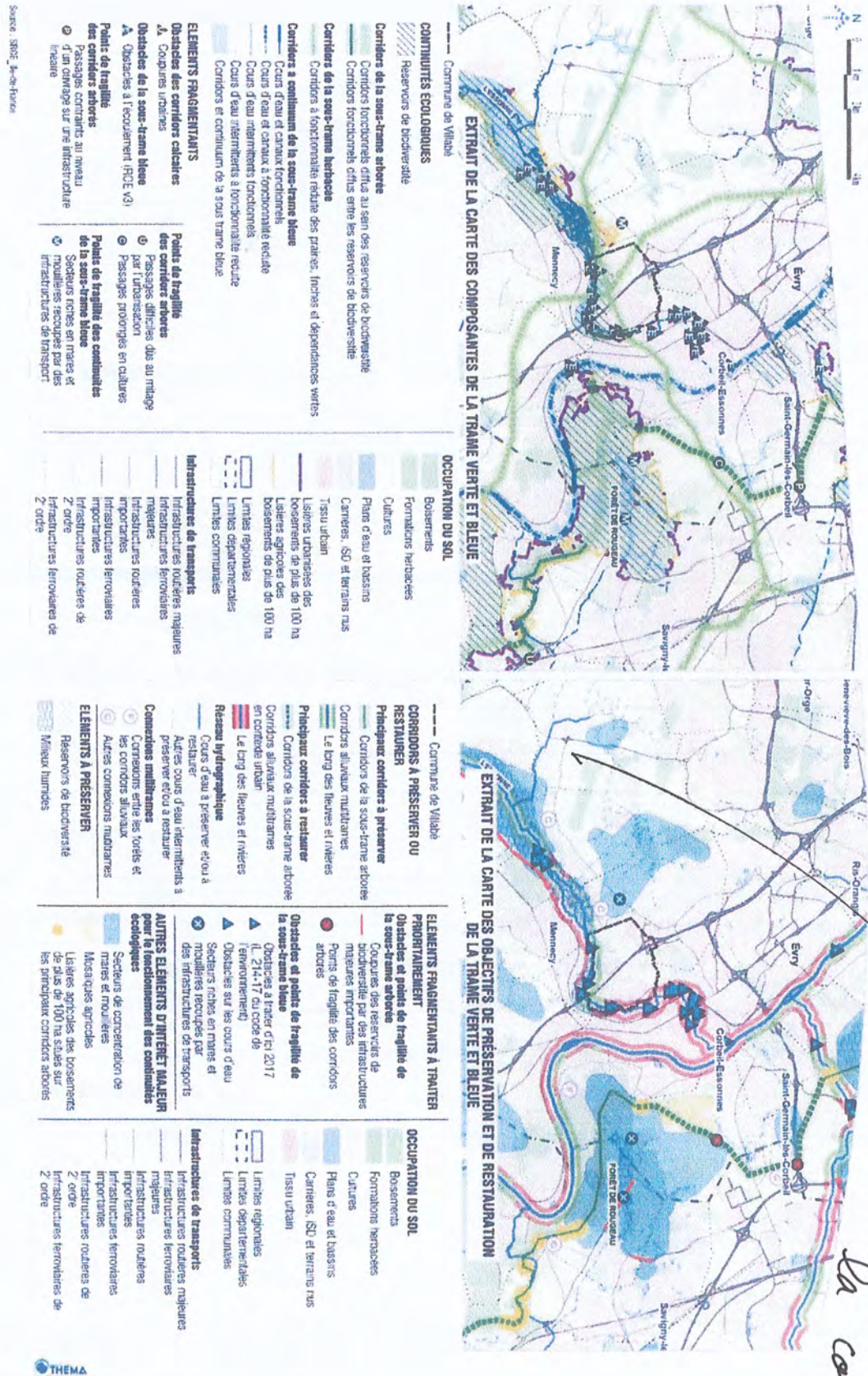


Figure 7 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île de France

DISPOSITION 19 du SAGE / Protection des champs d'expansion de crues et des zones inondables.

Disposition 19 figurant dans le rapport de présentation PLU de Villabé
Document approuvé en Conseil Municipal du 16 décembre 2021

Le projet des Coudras est juridiquement concerné puisqu'il constitue un obstacle dans la libre circulation des eaux vers la zone d'expansion des crues dans le Cirque de l'Essonne. Les prescriptions du SAGE sur les milieux aquatiques ne sont pas respectées alors même qu'elles sont portées dans le rapport de présentation du PLU de Villabé.

Le SAGE réalise cet inventaire selon les principes suivants :

- Identification des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides. Cette étape permettra de préciser la carte identifiant les secteurs susceptibles de présenter des zones humides.
- Hiérarchisation des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides en fonction de l'importance de l'enjeu « zones humides » pour la conservation ou l'atteinte du bon état des masses d'eau et des objectifs du SAGE en matière de protection de la ressource en eau et pour la biodiversité.
- Réalisation d'un inventaire précis des zones humides, s'il n'existe déjà, à l'intérieur de ces enveloppes, en commençant par les enveloppes prioritaires. La Commission Locale de l'Eau confie la réalisation de cet inventaire précis aux établissements publics de coopération intercommunale (syndicats de rivière, communautés de communes, etc.) ou aux communes. Il devra être réalisé de manière concertée sur l'ensemble du territoire communal, selon la méthode participative définie dans le « Guide méthodologique pour l'inventaire communal des zones humides » validé par la commission locale de l'eau en avril 2009, et dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Les inventaires de zones humides réalisés à l'échelle intercommunale ou communale seront intégrés aux documents d'urbanisme au moment de leur élaboration ou de leur révision. Les éléments cartographiques des inventaires y seront annexés, et les orientations à prendre pour assurer la préservation des zones humides seront précisés dans les pièces stratégiques des documents.

Cette disposition s'applique sur tout le territoire du SAGE.

- **Disposition n°19 : protection des champs d'expansion de crues et des zones inondables**
Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les cartes communales et tout document d'urbanisme en tenant lieu doivent respecter les objectifs de protection stricte des zones inondables et des champs, naturels et potentiels, d'expansion des crues visant à la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, en adoptant des règles permettant de répondre à ces objectifs.

Dans les secteurs non urbanisés en particulier, les zones inondables et les zones d'expansion de crues seront préservées de tout aménagement entraînant une réduction de leur surface ou une augmentation de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Cette disposition s'applique sur tout le territoire du SAGE.

Enjeux : Orientations du SDAGE Seine-Normandie et principaux enjeux du SAGE Nappe de Beauce et Milieux aquatiques associés à prendre en compte (préservation des zones humides, gestion des eaux pluviales dans les secteurs à urbaniser, protection des champs d'expansion des crues)

Dasprez

① Rapport d'une justification dans le rap
(page 215)

Concernant l'ancienne ferme sise 1-3 avenue du 8 mail 945
le périmètre d'inconstructibilité de Sams m'empêche-t-il
pas le propriétaire d'envisager un quelconque projet ?

② Ajout de informations et recommandations relatives
au risque de retrait-gonflement des argiles avec
la cartographie à jour pour ce risque (point 1.7.2)

En tenir compte lors des autorisations de permis
de construire, en considérant le bâti existant
alentours sur lequel il pourrait y avoir un impact,
en particulier en cas de dénivelé.

C. GONAN

jeudi 22 juin 2023 à 17h30

